



Ville de Saint-Quentin
10, rue Deschênes
Saint-Quentin (NB)
E8A 1M1
ville@saintquentin.nb.ca
www.saintquentin.nb.ca

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour publication immédiate

Saint-Quentin (Nouveau-Brunswick), 15 novembre 2017 – La Ville de Saint-Quentin innove en se dotant d'un concept moderne visant la gestion des actifs municipaux de la municipalité. Au cours de la dernière année, la Ville de Saint-Quentin a été retenue par la Fédération Canadienne de Municipalités (FCM) pour faire partie d'une cohorte de cinq municipalités francophones qui participent à l'élaboration d'un projet pilote d'envergure nationale visant l'établissement d'un *Plan de gestion des actifs municipaux* (PGA). Le but de la FCM est d'uniformiser les PGA pour l'ensemble des municipalités canadiennes.

Des cohortes semblables ont aussi pris forme au pays dans les provinces anglophones. Du côté francophone, la province du Nouveau-Brunswick a été couplée avec la province de Québec. Au Nouveau-Brunswick, ce sont les villes de Saint-Quentin et de Dieppe qui ont été sélectionnées pour constituer une cohorte avec les villes de Joliette, Bromont et Plessisville au Québec. La Ville de Saint-Quentin est très fière d'avoir été sélectionnée par la FCM pour faire partie de cette cohorte, de surcroit puisqu'elle recevra de la FCM une aide financière de l'ordre de 60 000,00 \$ afin de compléter son PGA.

Le Plan de gestion des actifs municipaux que préconise la FCM vise à doter les municipalités d'un modèle de gestion à la fois efficace et efficient. Ce plan propose deux phases de réalisation. La première phase comporte la mise en place d'une politique formelle et rigoureuse de la gestion des actifs. Dans le cas de Saint-Quentin, cette politique a été officiellement adoptée par le Conseil municipal le 26 septembre 2017. Propre à Saint-Quentin, cette politique couvre 17 engagements de gestion, entre autres, la gouvernance, l'éthique, l'innovation, la gestion du risque, les changements climatiques, la durabilité et autres volontés ayant pour objectifs le mieux-être et la sécurité de la population. La phase 2 se veut plus technique et comporte un inventaire complet des actifs municipaux, une description de l'état de chacun des actifs ainsi qu'une projection financière entourant leur durée de vie. Ces informations sont par la suite répertoriées dans un outil de gestion informatisée qui permettra de produire une matrice informative. Cette matrice permettra à son tour de cibler et de prioriser les éléments d'actifs les plus à risque ainsi que les investissements s'y rattachant.

Cet outil moderne de gestion fournira donc l'information intégrale entourant les actifs municipaux. Il constitue à la fois une aide importante à la prise de décision pour les élus, de même qu'un outil capable de mettre en relief les risques inhérents pour la municipalité, par exemple, les risques liés aux changements climatiques. Ce nouveau modèle de gestion des actifs est en mesure de faire un pont entre l'état des actifs tangibles et leurs impacts sur les actifs intangibles de la Ville, à savoir l'impact d'un actif sur la qualité de vie du citoyen. En effet, le modèle de PGA préconisé par la FCM est basé en grande partie sur un modèle dit de "triple-bilan", ce qui signifie que les décisions entourant la gestion d'un actif comportent des réflexions à la fois liées aux aspects économiques, sociaux et environnementaux. Le PGA de Saint-Quentin permettra à la Ville d'atteindre des objectifs de gestion de ses actifs qui généreront des économies importantes à court, moyen et long terme. De plus, le PGA préconise la mise en place de mécanismes de prévention et de plan d'action face à des risques de catastrophes naturelles. Saint-Quentin étant située en milieu isolé et en pleine nature, les risques de catastrophes naturelles se doivent d'être pris en considération de façon stratégique et préventive. La durabilité constitue aussi un facteur très important au cœur des considérations du PGA. Ainsi, chaque dollar investi se fera au travers des choix à caractère durable afin de proposer aux contribuables de Saint-Quentin des solutions durables.

En termes d'échéancier de réalisation, la phase 1 est pratiquement complétée à 100 %. La phase 2, quant à elle, comporte le gros du travail sur le plan technique et nécessitera entre 4 et 6 mois de montage. S'ensuivra, l'application en tant que telle qui se fera de façon progressive afin de favoriser la meilleure intégration qui soit au sein des différents secteurs de service municipaux de la Ville. On peut donc figurer que le nouveau modèle de gestion sera fonctionnel d'ici 12 à 18 mois. Et il faudra aussi tenir compte du rythme d'avancement des autres municipalités membres de la cohorte, dont le « lead » revient bien sûr à la FCM. Les membres du Conseil municipal sont fiers d'innover en mettant en place ce concept de gestion moderne qui, somme toute, vise le mieux-être de la population ainsi qu'un meilleur retour sur l'investissement pour les contribuables. Enfin, les élus profitent de l'occasion afin de remercier la FCM pour la confiance manifestée en choisissant la Ville de Saint-Quentin comme l'une des deux municipalités retenues au Nouveau-Brunswick pour l'établissement d'un PGA.

-30-

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

Nicole Somers, Maire
Ville de Saint-Quentin
(506) 235-2425